

Du maître, clerc laïc à “l’instit”... à travers 312 ans d’histoire de l’école de Brécy (Aisne)

Brécy, village du Tardenois, à une quinzaine de kilomètres au nord de Château-Thierry avec au sud l’Ourcq, faisait partie du Comté, puis du Gouvernement de Champagne, Généralité de Soissons ; il a su préserver ses archives paroissiales et communales lors des dernières guerres ; aussi voyons-nous dans celles-ci la première mention d’une école en 1656.

Qu’en était-il ailleurs ? Les écoles rurales étaient rares au Moyen-Age, quand Paris, en mai 1380, ne comptait que quarante maîtres et vingt maîtresses primaires, et si l’on se réfère au très petit nombre de mentions (écoles rurales ou maîtres) dans les chartes et les titres des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles dans notre région : un legs de vêtements, à la fin du XII^{ème}, au maître d’école de Limé près de Braine et le 1^{er} octobre 1293 une libéralité par “dame Alis, femme de Raoul, Seigneur de Nanteuil-Notre-Dame... de 12 deniers au clerc de Nanteuil...” (village à quelques kilomètres de Brécy) ; le mot “clerc” marchait presque toujours de pair avec maître, mais dans cette charte du fonds de Coincy à la Bibliothèque nationale, “maître” n’est pas mentionné. Du XII^{ème} au XVI^{ème} siècle, les *magistri scholarum* étaient appelés clercs en qualité d’auxiliaires du clergé et Carlier, dans son “Histoire du Valois”, parue en 1765, écrit : “le soin de présider à l’instruction de la jeunesse fut déferé aux curés et l’exercice de cet emploi confié à des clercs tantôt séculiers, tantôt laïcs, selon les lieux et la situation des paroisses”. Le premier maître connu à Brécy, Pierre de la Croix, est désigné comme “clerc ou maître d’école”, et nous le voyons signalé à la faveur de son décès :

“Le 27^{ème} jour de février 1659, est mort Pierre de la Croix, venu des frontières de Picardie, réfugié en ce lieu depuis quatre ans. Il a exercé la charge de clerc ou maître d’école dans cette paroisse de Brécy l’espace de trois ans. Il a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse après avoir reçu les derniers sacrements”. En l’absence de documents antérieurs, notre école remonterait donc à 1656 et ce, grâce à la guerre...

Louis Leclerc, ensuite, a enseigné quarante huit ans et c’est durant son exercice que Louis XIV, après Charles IX, Henri III et Henri IV (ceux-ci suivant les recommandations du Concile de Trente, des États-Généraux d’Orléans et de Blois), édicte l’ordonnance du 13 décembre 1698, relative à l’enseignement, (après celle d’avril 1695) : cette déclaration royale fut communiquée au peuple par la lecture que

fit au prône, le 25 mai 1699, Messire Nicolas Chapelet, curé, sur ordre du seigneur de Brécy, Michel de Conflans : “Nous ordonnons, conformément à la dite déclaration du 13 décembre 1698, aux pères et aux mères, tuteurs et autres qui sont chargés de l’éducation des enfants en cette commune, paroisse de Brécy, d’envoyer aux écoles et au catéchisme lesdits enfants qui sont au-dessous de quatorze ans ou qui n’ont pas encore fait leur première Communion, à peine de 10 sols d’amende aumôné à l’église, païable par lesdits parents pour chaque enfant qui manquera d’assister deux fois consécutives, hors les cas de maladie ou d’infirmités au cathéchisme et à peine de pareille somme de 10 sols pour chaque enfant qui manquera un mois durant sans aller à l’école...”. Louis Leclerc a exercé quarante huit ans, disions-nous ; le fait mérite d’être souligné car souvent, pour des raisons matérielles (crises frumentaires par exemple) les maîtres, en ces temps, restaient peu : les deux tiers exerçaient moins de quatre ans au même lieu et seulement un cinquième allaient au-delà de dix ans. Louis Leclerc ne sera pas unique à Brécy, Jean Legrand y enseignera quarante ans ; nous voyons également un Denis de Bray, quarante ans à Montfaucon et un Jean de Bray, dix-neuf ans à Cierges. De ce Leclerc nous ne savons rien, seule sa signature, précédée de son état, est apposée sur de nombreux actes. Son inhumation a eu lieu également dans le cimetière de Brécy, joutant alors l’église, et son acte de décès du 22 mai 1712 porte qu’il a “servi dans la paroisse... pendant quarante sept ou quarante huit ans”.

Son successeur Jean Lefebvre, né en 1684, a vingt huit ans quand il commence sa carrière à Brécy où il la terminera à quarante six ans en 1730 pour reposer également dans le cimetière paroissial : on meurt jeune à cette époque, car son gendre, Jean Vache, qui le remplace, n’exerce que six ans, il meurt à trente quatre ans environ après avoir enterré une fille de treize mois (en 1719, j’ai recensé sur 23 décès, dix neuf enfants de un mois à onze ans).

Le successeur de Jean Vache, Jean Legrand, né en 1711, nommé en 1736 ne donnera sa démission qu’en mai 1776 et mourra le 4 janvier 1783, il sera aussi inhumé dans le cimetière.

De François Lemoine, il est fait souvent mention dans ces archives : il est à la charnière de deux époques, installé maître d’école et clerc laïc le 12 mai 1776, il exerce dix-huit ans en cette qualité et deux ans comme “instituteur” puisque c’est en 1796, soit au bout de vingt ans, qu’il donnera sa démission.

Arrêtons-nous un instant dans l’énumération des maîtres qui se sont succédés à Brécy puique la Révolution de 1789 constitue une coupure, un repère dans le déroulement de l’histoire de notre nation, pour essayer de voir quels étaient leur formation, leur installation, leur enseignement, leur rémunération, leur statut social, la considération dont ils étaient l’objet sous l’Ancien Régime.

De ce qui précède, nous constatons que des liens de parenté unissent certains maîtres d'ici ou d'ailleurs mais nous ne savons pas comment ils ont acquis leur formation : pour les plus anciens, ont-ils fréquenté une école urbaine ou, élèves doués de leur maîtres, se contentaient-ils de transmettre à leur tour les connaissances acquises ou, pour les derniers, étaient-ils passés par ce que nous appellerions une école normale ? La Champagne, en effet, a été marquée par Saint-Jean-Baptiste de la Salle, rémois qui s'est mis au service des plus démunis. A l'exemple d'Adrien Nyel, natif de Laon tout dévoué aux pauvres qui, installé à Rouen, y ouvrit quatre écoles et formait des maîtres, J.B. de la Salle créa des centres de formation pédagogique et catéchétique, distincts de son Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes fondé en 1717, pour former des maîtres laïcs qui, sans avoir la vocation religieuse, seraient animés du désir de se dévouer aux enfants et aptes à vivre à la campagne.

Décidé à aller enseigner dans un village de son choix ou appelé par la Communauté paroissiale, le maître devait en obtenir l'autorisation, suite à l'édit Royal de 1606, imposant que tout maître soit approuvé par le curé, lequel, dans certains diocèses, devait en avoir la permission de l'évêque (Meaux) ou du Chapitre (par le "chanoine écolâtre" à Reims). Par la déclaration royale du 26 novembre 1568, le maître devait être de "religion catholique, apostolique et romaine" (la Réforme a fait son apparition, cependant on voit un Calviniste à Bézu-le-Guéry près Château-Thierry) et l'on s'informait de la "foi, vie, mœurs, science et connaissances" de l'impétrant. Une fois installé, le maître était inspecté, non seulement par le curé du lieu qui pouvait juger de l'assiduité des élèves et des maîtres, mais aussi lors des visites décanales ou épiscopales où doyens, archidiacres ou évêques s'enquéraient de la religion et des mœurs du maître qui ne devait pas se rendre coupable de "débauches, fréquentation des cabarets, de tenir des jeux, de jouer au violon dans les assemblées publiques" ; on lui recommandait de porter "habits décents et cheveux courts", il ne devait être "ni jureur, ni blasphémateur, ivrogne, querelleur... ni faire lire ni enseigner en d'autres livres que catholiques et approuvés...". Ainsi, localement, le maître était sous la surveillance du curé et cela s'est prolongé sous une autre forme jusque dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, ce qui n'allait pas toujours sans heurts, nos archives en font état.

Une fois autorisé à enseigner, où notre maître s'installait-il ? dans une maison bien évidemment : était-elle à lui, était-elle à la communauté ? et le mobilier ? Les deux hypothèses sont plausibles. Si au XII^{ème} siècle, l'école devait être séparée du presbytère, nous trouvons un acte de vente, en date du 13 mai 1745, d'une petite maison à Jean Legrand "clerc des écoles de Brécy". Si elle ne permettait pas d'accueillir un grand nombre d'élèves, cela prouvait tout au moins que le maître n'était pas logé par la communauté ; en revanche le rôle de la taille et autres impositions, en date du 28 décembre 1788, porte "Lemoine François, maître d'école, qui détente une maison apparte-

nant à la communauté”. Lors d’un inventaire, dressé le 11 mars 1732, au décès de Jean Carot, maître d’école à Crouttes-sur-Marne (dans le sud de l’Aisne) on peut lire “dans la maison de l’école deux grandes planches jointes ensemble servant de table montées sur deux petits tréteaux et cinq petits bancs estimés à trois livres”. Quant au mobilier scolaire qu’évoque une vignette de la “Vie de mon père” de Rétif de la Bretonne imprimée en 1779 et rééditée en 1788, il ne le cède en rien en rusticité : les garçons d’un côté, les filles de l’autre, le maître assis devant et un tableau religieux. Si la mixité était défendue dans les villes par les évêques et si les conciles, entre autres celui de Reims en 1583, préconisent la séparation des sexes, dans les campagnes il n’était pas de même et Mgr. Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, dans ses instructions du 7 avril 1762, consacre l’article 32 à la mixité : “si les filles vont en classe avec les garçons”.

Qu’enseignait-on dans ces écoles ? Apprendre à signer n’était évidemment pas l’unique activité scolaire ; si nous reprenons la déclaration de Louis XIV en 1698, nous trouvons : “nous voulons que l’on établisse... des maîtres et des maîtresses... pour instruire les enfants des deux sexes des principaux mystères de la religion... du cathéchisme et des prières... comme aussi pour y apprendre à lire et même écrire à ceux qui pourraient en avoir besoin...”. Les éléments d’arithmétique et de grammaire s’ajoutaient aussi ; cet enseignement minimum pouvait être élargi, selon les qualités pédagogiques et les connaissances du maître : Marcel Barret, dans les années 1775 à Donnemarie-en-Montois, enseigne l’histoire sacrée et profane, la géographie et les fables de La Fontaine.

La piètre installation que nous avons vue ci-dessus ne témoignait pas d’ostentation et le maître lui-même pouvait-il à cette époque se considérer, ou être considéré, comme un notable ? Pénétré de l’importance de ses fonctions et d’un savoir dont beaucoup étaient dépourvus, il se sentait l’égal des maîtres artisans qui, eux, lui contestaient cette équivalence et le traitaient, non sans ironie, d’abécédaire ; de plus, à la différence de l’artisan, il était dépendant de la communauté, de la fabrique du curé qui le rétribuaient et l’on ne pouvait certes le traiter de nanti. Son état était même précaire en cas de crise frumentaire puisque, par la déclaration royale du 13 décembre 1698, instituant aussi la gratuité, ses émoluments étaient impossables sur les habitants à raison de 150 livres pour un maître et de 100 livres pour une maîtresse. En pratique, cependant, chaque paroisse agissait selon ses usages, ses possibilités en fonction de la richesse et du nombre de ses habitants ; le fixe, parfois bas, était augmenté de contributions plus ou moins volontaires : dons en argent, en nature (météil), quête de vin en Brie, une mesure de grain par cheval pour les laboureurs en Champagne marnaise. A Brécy, Legrand touchait 16 pichets de grains de la fabrique en qualité de maître, plus 10 livres, 10 sols, 7 deniers comme clerc laïc. Quant à Lemoine, ses émoluments furent portés à 20 pichets (augmentation ratifiée par l’abbé de Beuve, grand vicaire archidiacre

du Tardenois suivant procès-verbal de sa visite décanale en date du 31 mai 1777) mais sans changement pour le cleric laïc : en effet, en plus de ses attributions de pédagogue, le maître était chargé des tâches pour lesquelles on le rétribuait et qui relevaient de celles de sacristain, d'enfant de chœur, de chantre le cas échéant. Certains maîtres balayaient l'église, sonnaient les cloches ; ils administraient parfois, en l'absence du curé, le baptême qui intervenait toujours dès la naissance ; cependant la hiérarchie y était plutôt hostile "sauf en cas de nécessité ou de danger de mort". Ils servaient aussi de témoins lors des testaments, ventes, baptêmes, décès, mariages.

Aux émoluments ci-dessus énumérés, s'ajoutaient aussi des honoraires pour l'exécution de fondations, notamment les "obit" ou services anniversaires, legs par testaments ou servis par la famille du défunt, parfois sous forme de rente perpétuelle attachée à une maison, une terre qu'elle grève, puisque l'acquéreur doit continuer à la verser ; pour les années 1743-1744 Jean Legrand touche 8 livres à raison des "obit" attachés à la Confrérie du Rosaire de l'église de Brécy.

De plus les maîtres bénéficiaient souvent d'une exemption ou d'une imposition presque symbolique comme à Brécy : ainsi le rôle de la taille et autres impositions pour l'année 1789, en date du 28 décembre 1788, porte "Lemoine François, maître d'école, qui détente une maison appartenant à la communauté paiera pour sa taille la somme de 5 sols, imposition 4 sols, capitation 3 sols, soit au total 12 sols", ce qui est, de loin, la plus faible imposition des 102 assujettis (fourchette de 350 livres 2 sols pour Maillet Sébastien "laboureur qui détente en propre 14 arpents et à ferme 219" (pour mémoire l'arpent valait 44 ares) à 3 livres 2 sols pour "Marie Delaittre, fille, couturière, qui détente une maison à loyer et 4 verges de jardin" (soit environ 2 ares actuels).

Certains maîtres, pour augmenter leurs revenus, avaient une activité annexe rétribuée : horloger, arpenteur, greffier. Lors d'une visite décanale à Lagery-en-Tardenois en 1703, l'appréciation sur le maître est la suivante : "quoique homme de bien, exerce plusieurs offices à la fois, arpenteur, greffier, buraliste". Le maître ne chôma pas, surtout en période hivernale, puisque les enfants fréquentaient l'école de "la Toussaint à l'époque des nelles et des chardons", de 3 à 14 ans, dans une classe unique. Aussi, parmi les doléances du cahier de la Généralité de Soissons à la veille de la Révolution, on préconisait l'amélioration du sort des maîtres harcelés par trop de tâches annexes, la mise en place de trois niveaux et la multiplication des écoles normales.

Hélas, les espérances mises dans le changement furent déçues : la Révolution n'eut pas les moyens de sa politique et l'action du gouvernement ne se fit guère sentir, bien que l'enseignement, devenu service public, (le Président Rolland d'Erceville dès 1760 et Diderot l'avaient déjà demandé) fût affranchi de la tutelle de l'Église. Ramifiée dans les moindres paroisses, elle seule avait pu promouvoir l'instruction élé-

mentaire dans les campagnes : le bilan de son action en ce domaine ne fut pas négatif. A la veille de la Révolution 600 collèges éduquent 75.000 élèves gratuitement (seules les familles fortunées sont tenues de payer) 25.000 écoles de garçons, 12.000 de filles pour 37.000 paroisses sont recensées lors des élections des États-Généraux bien qu'inégalement réparties, mais pour notre région, on a pu dire : "dès que les phénomènes sont connus par des sources qualifiables, la Champagne apparaît comme une zone d'alphabétisation intense" ; le pourcentage moyen de paroisses dotées d'écoles en Champagne marnaise et briarde est de 78 % (423 paroisses sur 446 dans l'Aube) alors que le pourcentage moyen dans le royaume atteint 57 % (fourchette de 27 à 79 %). Champagne marnaise et briarde tiennent encore la tête pour les gens sachant signer les actes divers mais avec une nette différence entre femmes et hommes. Dans la Marne, à la fin du XVII^{ème} siècle la proportion est de 25 à 61 en faveur des hommes ; à la fin du XVIII^{ème}, de 46 à 80, alors que la moyenne française était de 13 à 28 et de 27 à 46 : même observation pour Brécy.

Pendant cette période mouvementée de notre histoire, l'école fut livrée au bon vouloir des communes ; les finances publiques, emportées par l'inflation, faillirent souvent au paiement des maîtres dont certains disparurent du fait de la Constitution Civile du Clergé. La vente des biens ecclésiastiques supprima des bâtiments scolaires (en certains endroits, granges, ou mieux églises, servirent d'écoles) et les grands principes de la Révolution en matière d'instruction apparaissent comme une anticipation. La destruction du vieil édifice sans relève prévue, jointe aux événements extérieurs, faillit porter un coup fatal aux écoles rurales, malgré les efforts déployés par Condorcet ou Lakanal. Aussi par les lois du 23 floréal et du 27 brumaire An III fallut-il adoucir certaines des précédentes dispositions (Loi du 29 frimaire An II), réduire les exigences primitivement prévues relatives aux connaissances des maîtres et au programmes (lecture, écriture et premiers principes de calcul pour les citoyens, "lecture, écriture et quelques travaux manuels utiles et communs pour les citoyennes". Pour maintenir les écoles existantes, il fallut garder le maître nommé sous l'Ancien Régime, ce qui explique, par exemple, la citation suivante du jury d'instruction publique du district de Meaux : "l'instruction est donnée par d'anciens maîtres d'écoles et peut-être serait-il difficile de les remplacer... nous ne dissimulerons pas qu'il paraît difficile qu'ils forment subitement leurs élèves aux principes de morale républicaine. Eux-mêmes ont besoin de leçons à cet égard... ce sera beaucoup d'obtenir d'eux... de puiser leurs leçons ailleurs que dans les catéchismes et psautiers". Le 14 brumaire An IV, Lakanal présenta à la Convention la liste des livres élémentaires à utiliser : Alphabet National, Catéchisme de la Constitution, Catéchisme Républicain, Philosophique et Moral de la Chabussière etc...).

Ainsi à Brécy, avons-nous gardé notre maître et même augmenté son traitement selon le procès-verbal de la séance de la municipalité du 6 novembre 1791 : “Vu la population et le nombre d’enfants se montant à près de 75 de l’âge de 5 à 15 ans qui pour lors, seraient instruits gratuitement sans distinction pendant huit mois que les écoles sont ouvertes dans l’année... sur ce, nous avons d’une commune voix fixé le traitement à 600 livres ; il aura droit, comme par le passé, à ses deux lots d’usage”.

Compte-rendu intéressant du 3 germinal An II (22 mars 1794) en pleine Terreur, du citoyen J.B. Duflot, marguillier de l’église, relatif aux dépenses de la fabrique pour les années 1792-1793 : “fait dépense le comptable de la somme de 90 livres 11 sols payés au citoyen Lemoine, maître d’école, savoir 10 livres 10 sols pour l’acquit des “obit” pendant le cours de l’année 1792 et 80 livres pour remonter l’horloge et sonner l’angélus, plus 122 livres 11 sols, savoir 112 livres pour les 20 pichets que lui payait anciennement la fabrique et 10 livres 11 sols pour l’acquit des “obit” pendant l’année 1793, plus 46 livres 6 sols 7 deniers 1/2 pour ces honoraires dus jusqu’à ce jour à raison de trois mois”.

Puis nous arrivons à “ce jourd’hui 3 floréal An II de la République, nous maire et officiers municipaux de la Commune de Brécy assemblés à l’effet de recevoir le citoyen François Lemoine pour instituteur suivant sa déclaration faite à la municipalité... muni d’un certificat de civisme et de bonne mœurs qu’il a tenu les écoles de cette commune depuis 18 ans sans interruption et qu’il se conforme aux lois de la Convention ; il tiendra ses écoles conformément à la Loi...”.

Cela n’empêche pas qu’il soit choisi le 11 messidor An II “à l’effet d’assurer la marche régulière de l’horloge... moyennant traitement annuel de 10 sols par ménage dont le terme écherra le 25 ventôse prochain...”. Enfin une autre délibération du 20 frimaire An II le nomme secrétaire adjoint de la mairie avec “traitement annuel de 150 livres assises sur les charges locales“ : “Citoyens il nous est nécessaire et indispensable d’avoir un suppléant de greffier, attendu l’impossibilité du secrétaire de pouvoir remplir ses fonctions” : et pour cause, deux jours avant, lors de l’installation de la nouvelle municipalité, un jardinier ne sachant ni lire ni écrire avait été proclamé secrétaire-greffier !

En mars 1796, après 20 ans d’exercice, Lemoine donnait sa démission et était remplacé par Louis Narcisse Fouillot, sur lequel nous avons peu de détails, mais certains sont intéressants : un arrêté du département de l’Aisne du 28 ventôse An IV prescrit l’évaluation (valeur 1790) de la fortune des contribuables. Pour Brécy, l’état de fortune mobilière, immobilière et revenus du 9 germinal An IV donne 100 livres en mobilier à Fouillot ; à titre de comparaison 300 livres en mobilier pour le curé qui avait dû “vendre deux petite maisons pour l’aider à vivre”, 400 livres pour le jardinier-greffier analphabète ; sur 105 contribuables, 14 portent la mention “néant” (veuves ou gens qua-

lifiés de “mendiants”), 12 annoncent 50 livres en mobilier (domestiques, bergers, manouvriers, quoique certains de ces derniers atteignent 600, 1.600 ou 2.000 livres, plus que le “maquignon en vaches”, 1.000 livres) ; artisans et vigneron se trouvent dans une fourchette de 100 à 800 livres, mais tous laissent loin devant eux le rentier Antoine Pille, 14.000 livres, la rentière veuve Pierre Pille, 18.000 livres et le laboureur Moussu 24.300 livres... La signature de Fouillot se trouve aussi sur une pétition des citoyens de Brécý du 19 brumaire An IV qui “désirant se conformer à l'article 7 de la section 3 de la Loi du 7 vendémiaire dernier, ont déclaré qu'ils déclarent choisir pour lieu des exercices de leur culte, le local de la ci-devant église”.

Narcisse Fouillot a exercé 13 ans puisque lui succède, en 1809, Alexis Ledain, nommé le 1^{er} mai par la délibération du Conseil Municipal : “le Conseil municipal de la commune de Brécý assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances, composé des membres soussignés, présidé par le Maire. L'objet de l'Assemblée a celui de procurer à la commune un maître d'école, tant pour l'exercice du culte que pour l'instruction, de la jeunesse. S'est présenté Alexis Ledain, habitant de la commune de St-Rémy-Blanzy.

“Examen fait par M. le curé de Brécý et par le bon et loyal témoignage de M. le curé dudit St-Rémy-Blanzy, il en résulte d'après ces témoignages qu'il peut convenir à la commune de Brécý, à la charge par lui de bien s'acquitter des fonctions qui lui sont conférées, tant pour le service du culte que pour l'instruction de la jeunesse des deux sexes.

“Pour rétribution, il lui sera payé savoir : par MM. les cultivateurs et meuniers 1 pichet 1/2 de méteil par charrue et par chaque habitant 50cc, en outre tous les dimanches, l'eau bénite qui consiste en une demi-livre de pain par ménage, enfin il lui sera payé par chaque enfant qui fréquentera l'école, savoir la 1^{ère} classe 0,25 Frs, la 2^{nde} 0,40, la 3^{ème}-classe 0,75 Frs.

“N'entendant le conseil priver le dit sieur des suppléments que pourraient donner les pères et mères des enfants qui iront à ses instructions.

“Il tiendra ses écoles de 8 h. du matin à 11 h. et depuis 1 heure de l'après-midi jusqu'à 4 h. sans cependant empêcher de les recevoir plus matin ou un peu plus tard.

“Il sera tenu ledit Ledain de la décoration de l'église, devra la balayer tous le samedis ainsi que la sacristie ; de remonter L'horloge, il lui sera payé 25 Frs et 5 Frs pour le nettoyage chaque année.

“de sonner l'Angélus le matin, à midi et le soir,
de servir la messe lorsqu'il ne trouvera pas d'enfant pour la servir ; de faire le cathéchisme en l'absence de M. le Curé à l'heure accoutumée.

“Il sera logé dans la maison commune, il paiera l’impôt attaché à la dite maison, il sera tenu les réparations locatives, il jouira de la plaine qui sont attachées (part d’usages) à ce maître d’école, il jouira de son lot de bois en payant les charges qui y sont imposées.

“MM. les cultivateurs seront invités à fournir les voitures nécessaires pour aller chercher les meubles dudit maître d’école. Ce que dessus a été accepté par ledit Ledain qui a promis d’exercer toutes les clauses énoncées ci-dessus.”...

Après Ledain est nommé Jean-Baptiste Dablemont, son acte de nomination, en date du 23 février 1817, porte mêmes obligations et rémunération que pour son prédécesseur, sauf qu’en plus de l’examen par le curé desservant Brécy il a dû subir celui du doyen de Fère-en-Tardenois et qu’en 1822, la demi-livre de pain dominicale donnée de plus ou de moins bon gré au titre de “l’eau bénite” sera remplacée par un “rôle et que chaque habitant paiera par an la somme de 3 Frs... qui sera perçue par douzième conformément aux contributions directes...”. Suite à l’ordre royal du 12 juin 1831, il est accordé un traitement de 600 Frs à “M. Dablemont Jean-Baptiste, instituteur à Brécy, vu son zèle et ses aptitudes... (somme) qui sera prise sur l’affouage des coupes ordinaires... d’après un établissement d’impositions qui sera proportionnel aux moyens des habitants. Sur ladite somme de 600 Frs, il sera payé par les dits co-partageants ayant droit à l’affouage la somme de 500 Frs et en outre par les cultivateurs et bourgeois la somme de 100 Frs... Il sera en outre payé par chaque mois d’école savoir 0,25 Frs pour la petite classe à l’alphabet, 0,50 pour la 2^{nde} classe, ceux qui commencent à assembler leurs lettres et 0,75 pour ceux qui écrivent et calculent. Le dit sieur Dablemont est tenu d’avoir dix enfants gratis de la commune qui lui seront dénommés par le maire... est logé dans une maison d’école appartenant à la commune...”. Malade il quitte sa classe en 1849 après 33 ans d’exercice à Brécy (et 8 à Courmont). En récompense, le gouvernement alloue à cet homme méritant qui a élevé 9 enfants une rente viagère de 15 Frs,

Il est remplacé par son aîné, Jules Alphonse, né en 1822, qui, devant la maladie de son père et la misère guettant sa famille, quitte le grand Séminaire de Soissons après avoir étudié sur les bancs paternels et au petit séminaire d’Oulchy. En 1854, il reçoit une lettre de félicitations du Recteur pour son intelligence et son dévouement, son dynamisme aussi : il organise une fanfare de 20 flûtistes, initie les jeunes à l’arpentage, au cubage des bois et même à la gymnastique. A la suite de différends avec le curé, il quitte Brécy en 1858 pour une institution libre à Paris, 25 rue de la Chapelle où il donne toute sa mesure avant de mourir en 1895 à Gland.

Valentin Louis Plateau le remplace jusqu’en 1867, date à laquelle il est nommé à Braine ; ayant réussi le certificat d’aptitude aux fonctions d’inspecteur primaire, il est nommé à ces fonctions successivement à Briey, Rethel, Gannat et Langres.

Après M. Broit qui organisait des concerts avec ses collègues et M. Plat, son frère Eugène Plateau exerça de 1870 à 1876 à Brécy qu'il quitta pour un poste moins dur à la suite d'une douloureuse maladie. De 1877 à 1879 nous trouvons Léopold Leroy qui avait des aptitudes d'acteur dramatique qu'il exerça une fois... dans l'église puis à Laon. Son successeur Alcide Vendeuil ne resta que deux ans.

En 1882 arriva M. Cotté qui représente le type même de l'instituteur de la III^{ème} République, "l'homme de France le plus méritant, le plus misérable, le plus oublié" d'après Michelet, le "véritable anti-curé" pour Thiers, ou encore "le hussard noir de la République" de Péguy. Excellent pédagogue, "sévère et juste", il présenta en 12 ans de présence 35 élèves au certificat d'études, qui furent tous reçus ; chaque année de 1883 à 1890, il lui fut adressé des félicitations pour la bonne tenue et les résultats de l'école ; ardent républicain, il s'était employé à l'inauguration, dans la salle de classe, des bustes de Bara et de Viala achetés par souscription ; la Tribune et l'Avenir de l'Aisne relatent le 26 janvier 1887, cette inauguration du 19 janvier qui avait donné lieu à une grande cérémonie républicaine avec discours, fanfare et présence des pelotons scolaires des environs ; son zèle d'ailleurs s'exerçait en faveur des "bataillons scolaires" et l'Echo Républicain de l'Aisne du 4 janvier 1844 relate "une souscription ouverte à Brécy par les soins de M. Bonnemeaux, instructeur militaire (ancien sous-officier d'active) et par ceux de l'instituteur, a produit la somme de 60 Frs, employés immédiatement à l'achat de 20 fusils scolaires de la maison Huart-Bender", il a vu l'un de ses élèves, Jules Laurin, recevoir la mention honorable d'instruction militaire décernée par le ministre de la guerre sur proposition du ministre de l'Instruction Publique en 1890. Lors de son départ en 1894, une garniture de cheminée, achetée par souscription (141 souscripteurs) lui fut remise au cours d'une cérémonie relatée par l'avenir de l'Aisne, des compliments furent adressés à son épouse : il est juste de faire mention des femmes d'instituteurs qui prenaient le relais de leurs époux pour les travaux de couture, nommées par un arrêté de l'Inspection Académique et rétribuées par une allocation spéciale. Louis Cotté fut regretté non seulement par les familles des écoliers mais aussi par les adultes auxquels il prodiguait des cours du soir ; il justifiait pleinement le jugement de Marc Blanpain : "la III^{ème} République avait des maîtres dont les qualités intellectuelles et morales, le savoir et la conscience méritaient l'admiration confiante que leur portaient élèves et parents".

Après M. Guilmot en 1894 et M. Duchenne de 1895 à 1906, les instituteurs qui se sont succédés à Brécy jusqu'à la fermeture de l'école en 1968, justifient aussi ce jugement : Voirnesson prit sa retraite en 1929 à Brécy, où, comme un sage, il s'adonna à son magnifique potager et à ses ruches après avoir donné ses soins aux jeunes et aux adultes dans les cours du soir et son dévouement à la caisse de mutualité scolaire et à la société de secours mutuel et retraite de Château-Thierry. M. Bourgeois, instituteur (comme son propre père) dont la carrière

fut interrompue par la “Grande Guerre” revint avec la Médaille Militaire et la Croix de Guerre ; en qualité de secrétaire de mairie, il vit arriver l’eau et l’électricité dans la commune. En 1936 Mme Marcelle Cobert fraîche émoulue de l’école normale ; elle passa dix ans très difficiles à Brécy, marqués par la seconde guerre mondiale : les époux prisonniers, les allemands au village, les multiples paperasses (cartes de ravitaillement...) venant alourdir le travail à la mairie alors que la classe elle-même était surchargée de petits citadins envoyés chez les grands-parents en l’absence du père prisonnier... ou pour mieux manger. Si Paul Plateau n’exerça que 9 ans avant d’être nommé directeur de l’école de la Mare-Aubry à Château-Thierry, il resta secrétaire de mairie jusqu’en 1983 ; durant 36 ans, il partagea la vie du village. En 1957 Michel Fonte nous quittait aussi pour Château, Nadège Bettenfeld pour Condé-en-Brie en 1958, Denise Curot en 1963 pour Neuilly-St-Front puis Château. A Michel Collin revint le triste privilège en 1968 d’écrire le mot “fin”, mettant un terme à 312 ans de scolarisation locale du fait du trop faible effectif d’écoliers. Il est regrettable qu’un niveau de classe n’ait pas été gardé à Brécy lors du “regroupement”. Il serait souhaitable qu’un jour ou l’autre, les enfants reprennent le chemin de l’école, bâtiment accolé à la mairie ; cette mairie-école a été édifiée sur un jardin de 16 ares 57 ca appartenant à la Veuve Bréban, selon acte de vente en 1879 ; il fallut aliéner des biens communaux pour faire face aux 4.500 Frs nécessaires en cinq ans ; auparavant l’ancienne école était sise à l’entrée de la place de l’église (devenue forge, puis maison particulière).

Que ces quelques pages soient un hommage à ceux et à celles qui pendant 312 ans ont exercé le plus beau des métiers : instruire les jeunes mais surtout leur donner l’envie de continuer à s’instruire car, selon le mot de Louis-Philippe à Guizot, “apprendre devrait convaincre qu’on ne sait rien”.

Bernadette MOYAT

Sources

Archives paroissiales et communales de Brécy

Registres de catholicité, état civil, délibérations du conseil municipal

Fonds Cellié : manuscrits, collection de presse

Enquêtes orales pour l’histoire immédiate

Bibliographie

E. ALLAIN : *instruction primaire avant la Révolution (1881)*

R.CHARTIER - D.JULIA : *l’éducation en France (17^{ème} et 18^{ème} siècles)*.

G.DUBY : *Histoire de la France rurale*, tome 2.

Th. LHUILLIER : *Histoire de l’enseignement primaire dans la Brie*.

A. SOBOUL : *La civilisation et la Révolution Française* t.I.

Enseignement élémentaire en Champagne : Trav. collectifs Académie Nle de Reims, 1982.

Contribution au centenaire des lois scolaires de la III^{ème} République.

Bulletins de la Société Historique de Soissons (1865-75-78-79).